

Comment faire ?

Contactez les référents micro-crédit, micro-épargne, qui vous accompagneront dans vos démarches et vous proposeront un suivi personnalisé

SERVICE INTERVENTIONS SOCIALES

10 rue Delille La Roche-sur-Yon

Du lundi au vendredi
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

02 51 47 48 64
www.larochesuryon.fr
christel.girardeau@larochesuryon.fr



La Ville de La Roche-sur-Yon propose le micro-crédit en partenariat avec le Crédit municipal de Nantes et le Crédit Agricole ; et la micro-épargne en partenariat avec le Crédit municipal de Nantes.

Conception : Ville de La Roche-sur-Yon - Impression : Imprimerie municipale - Juillet 2019

Ry la ville
La Roche-sur-Yon

Besoin d'un coup de pouce ?

La Roche-sur-Yon vous accompagne pour financer vos projets et vous aider à rebondir

MICRO-CRÉDIT

MICRO-ÉPARGNE



Micro-crédit

Un prêt accompagné



Payer un permis de conduire, acheter un véhicule, payer des frais de déménagement, acheter une machine à laver, etc.



Acheter un appareil médical, payer des frais de scolarité, etc.



Faire face à une difficulté financière ponctuelle



Éviter de recourir à des formules de crédit coûteuses qui peuvent vous mettre en situation d'endettement

✓ Prêt pour les personnes en situation de précarité confrontées à un accident de la vie, ne pouvant pas accéder à un prêt bancaire traditionnel et/ou ne pouvant prétendre à une autre aide sociale.

✓ Montant de 300 à 5 000 € remboursable sur une période de 6 mois à 4 ans.

✓ Vérifiez vos capacités avant de vous engager : un crédit doit être remboursé.

✓ Accompagnement pour la constitution du dossier et pendant la durée du remboursement en cas de difficultés.

Micro-épargne

Une réserve de précaution



Mettre de côté des petites sommes d'argent pour un projet, faire face à un imprévu, se faire plaisir



Éviter de recourir à des formules de crédit coûteuses



Pour les personnes éligibles au micro-crédit



Ouverture et dépôt dès 1 €



Accompagnement personnalisé à la démarche d'épargne



Accessible en ligne via un livret numérique



Épargne disponible à tout moment sans frais (retrait de 15 € minimum)



Gratification financière possible de la Ville pour valoriser la démarche d'épargne



Taux d'intérêt de 1,25 % (fiscalisé)



Livret plafonné à 3 000 €

